

Dr. Qais NASER RAHI¹



CRIMES DE TERRORISME CONTRE LES MINORITÉS ETHNIQUES ET RELIGIEUSES EN IRAK : LES SHABAKS CHIITES COMME CAS D'ÉTUDE

Résumé : Le résumé, la présentation des différents axes de la recherche et les conclusions du Dr. Qais Nasser Rahi portant sur les crimes commis contre les minorités ethniques et religieuses en Irak, à travers le cas des Shabaks chiites.

Mots-clés : Crime, Terrorisme, Minorités ethniques, Minorités religieuses, Shabaks chiites, Irak.

CRIMES OF TERRORISM AGAINST ETHNICAL AND RELIGIOUS MINORITIES IN IRAQ: THE SHIA SHABAKS AS A CASE OF STUDY

Abstract: *A summary and presentation of the various areas of research by Dr. Qais Nasser Rahi on crimes committed against ethnic and religious minorities in Iraq, through the case of the Shiite Shabaks.*

Key words: *Crime, Terrorism, Ethnic minorities, Religious minorities, Shia Shabaks, Iraq.*

APRÈS 2003, LE RÉGIME POLITIQUE IRAKIEN a reconnu que l'Irak est un pays multiethnique, multi-religieux et pluriconfessionnel, conformément à l'article 3 de la Constitution de 2005². L'article 4 de la Constitution garantit également aux Irakiens le droit d'enseigner à leurs enfants les langues officielles arabe, kurde, ou

1. Chercheur et professeur assistant à l'Université de Bassora (Irak) et membre du Centre irakien pour la documentation des crimes de l'extrémisme.

2. *Constitution de l'Irak*, 15 octobre 2005, lien : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/iq2005.htm> (consulté le 21 mars 2025).

leur langue maternelle, ou toute autre langue dans les institutions éducatives privées. L'article 14 précise que les Irakiens sont égaux devant la loi sans distinction de sexe, d'origine ethnique, de nationalité, de couleur, de religion, de confession, de croyance, d'opinion, ou de statut économique et social.

Ces processus constitutionnels résultent des souffrances endurées par les communautés irakiennes sous le régime Ba'ath (ou *Baas*) avant 2003 et de sa politique d'exclusion. Parmi ces communautés, on compte les Shabaks, qui ont beaucoup souffert sous le régime Ba'ath. Ils ont été exclus en raison de leur ethnicité, et leur identité Shabak n'était pas reconnue. Ils ont été forcés d'adopter l'identité arabe, tandis que ceux qui ont choisi l'identité kurde ont subi des persécutions similaires à celles des Kurdes en Irak, telles que les déplacements forcés. Ceux qui ont choisi l'identité arabe ont subi les mêmes formes d'exclusion, de marginalisation et de violations des droits humains que les chiites en Irak avant 2003.

Les Shabaks représentent la quatrième plus grande communauté en Irak après les Arabes, les Kurdes et les Turkmènes. Ils ont partagé les mêmes afflications que les autres communautés. Mais malgré que l'Irak ait été reconnu comme un État multiethnique, multi-religieux et multiconfessionnel après 2003, cela n'a pas empêché les groupes terroristes de commettre des crimes contre ceux qui les contrarient, soit sur le plan religieux, tels que les chrétiens et les Yazidis, soit sur le plan confessionnel, comme les chiites et d'autres minorités religieuses et ethniques. Certaines minorités irakiennes combinent une identité ethnique et confessionnelle, telles que les Turkmènes chiites et les Shabaks chiites.

Cette recherche vise à étudier les crimes commis par les terroristes contre les minorités ethniques et religieuses en Irak, et se focalise particulièrement sur les Shabaks. La problématique de la recherche consiste à aborder un sujet qui n'a pas reçu une plus grande attention en termes de documentation et d'étude pour une minorité ethnique religieuse – les Shabaks chiites – dont les membres se répartissent entre les musulmans chiites, qui constituent la majorité avec 70 %, et les musulmans sunnites.

La méthodologie adoptée de la recherche inclut la description et l'analyse, avec un accent sur l'étude du contexte historique, de la violence que cette communauté a subie, que ce soit la violence structurelle représentée par la violence culturelle, ou celle fondée sur l'ethnicité et la confession, avant de se transformer en violence confessionnelle.

En conséquence, les sujets de la recherche ont été divisés en plusieurs sections :

1. La violence structurelle contre les Shabaks chiites à travers la culture formée à leur sujet.
2. Les crimes du régime Ba'ath contre les Shabaks avant 2003 dans le cadre de l'effacement de leur identité culturelle et leur exclusion.
3. Les crimes terroristes contre les Shabaks chiites en Irak. La recherche a divisé la période étudiée en plusieurs phases : la première phase (2003-2006) incluant l'attentat contre les sanctuaires des Imams Al-Hadi (as) et Al-Askari (as). La deuxième phase (2006-2011) jusqu'au retrait des forces américaines en décembre 2011. La troisième phase est la période de 2012 à 2014. En 2014, *Daesh* a pris le contrôle de plusieurs parties de l'Irak.
4. Les crimes terroristes contre les Shabaks chiites fondés sur la religion ou la croyance.
5. Le déplacement forcé.
6. Le génocide contre les Shabaks chiites.
7. Les crimes d'enlèvement, de meurtre et de pillage.

En conclusion, les groupes terroristes ont commis contre les Shabaks chiites les crimes les plus cruels d'épuration ethnique et confessionnelle que l'Irak n'a jamais vu. Lorsqu'on compare le grand désastre qu'ils ont subi et le nombre de victimes par rapport au chiffre de la population en Irak, on se rend compte qu'ils sont parmi les minorités ethniques et religieuses ayant subi le plus de graves violations, dont des génocides, des crimes terroristes fondés sur la croyance, des déplacements forcés, des vols et des meurtres. Les rapports internationaux et ceux du ministère irakien des Droits de l'Homme le confirment.

Cela appelle comme première étape à préparer un dossier complet sur les violations commises par *Daesh* et d'autres organisations terroristes, et subies par les membres des minorités religieuses et ethniques. Ainsi, les victimes doivent être indemnisées, et la justice doit être faite contre ceux qui ont commis ces crimes, en mettant l'accent sur le fait que ces crimes ne doivent pas être répétés. ■